



Pôle développement des pratiques sportives

Marseille, 8 avril 2022

Affaire suivie par :

Souad Dinar

Tél : 06 01 27 64 31

Mél : [Souade.Doual-Dinar@region-academique-paca.fr](mailto:Souade.Doual-Dinar@region-academique-paca.fr)

66A, rue Saint-Sébastien  
13006 MARSEILLE

**Objet :** Note campagne emploi, apprentissage en PACA.

**Référence :** Note ANS n°2022-DFT-01 du 14 février 2022.

### Objectifs pour l'année 2022 :

En 2021, l'Agence nationale du Sport a consacré près de 53M€ à la professionnalisation du mouvement sportif en finançant près de 5 800 emplois et près de 290 apprentis.

En 2022, le montant des crédits de paiement (CP) de la part territoriale liée à l'emploi et à l'apprentissage est renforcé et s'élève à 61,1M€, dont 24,1M€ liés au plan France Relance

Cela se traduit pour la région PACA : 4 369 458 €

	Pluriannuelles					Annuelles				
	Emplois en cours	Créations d'emplois	ESQ Para Sport en cours	ESQ Para Sport renouvellement et créations	Emplois 1Jeune1Solution en cours	Total	Aides ponctuelles	Aides ponctuelles 1Jeune1Solution	Apprentissage	Total
PACA	1 088 093 €	1 062 870 €	237 600 €	17 600 €	1 020 195 €	3 426 358 €	70 795 €	856 385 €	15 920 €	943 100 €

En application des orientations votées en conseil d'administration, au regard des besoins de développement et d'intervention des structures associatives dans le champ du sport et en prenant en compte les orientations de l'Etat en matière de soutien à l'emploi (notamment dans le cadre du plan France Relance).

Les délégués territoriaux de l'Agence veilleront à :

- Orienter leurs soutiens prioritairement en faveur de la pérennisation et du développement d'emplois de personnels qualifiés en fonction des besoins observés sur leur territoire ;
- Accompagner la mise en œuvre des besoins en emploi des fédérations au plan territorial, en privilégiant les créations d'emplois comprenant des missions de développement, et ce, en cohérence avec les déclinaisons territoriales des fédérations (cf. VII « objectifs de gestion »). Les fédérations ont été incitées, dans la note de service relative à la mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF) pour 2022, à rédiger une note stratégique par région avec un diagnostic territorial de leur discipline ainsi que les priorités / enjeux de développement spécifiques pour leur(s) discipline(s) sur chaque territoire.  
Il revient aux délégués territoriaux de prendre en compte ces notes, qui pourront également être consultées par les membres des conférences régionales du sport et des conférences des financeurs du sport ;

- Recruter les nouveaux emplois (hors ceux destinés au développement de la pratique des personnes en situation de handicap qui peuvent concerner l'ensemble des territoires) prioritairement au sein des territoires carencés présentés en annexe VII. L'objectif global de l'Agence en 2022 est de consacrer 60% des crédits emploi-apprentissage dans les territoires carencés (QPV, ZRR) ;
- Apporter une attention prioritaire au recrutement de jeunes apprentis issus du dispositif « Campus 2023 » qui auront terminé leur formation ;
- Prioriser la création d'emplois (notamment liés à l'animation des équipements concernés pour accompagner le déploiement du Programme des équipements sportifs de proximité).

Seront privilégiés les emplois qui s'inscriront dans un ou plusieurs objectifs de développement poursuivis en 2022 (liste non exhaustive) :

- La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics cibles [féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, ...] en territoires carencés [urbains et ruraux]),
- Le développement de la pratique sportive et de l'encadrement des femmes et des jeunes filles,
- Le développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap,
- L'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires,
- La promotion du sport-santé et du sport en entreprise,
- La mutualisation des emplois via les groupements d'employeurs et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ),
- La prévention des noyades, le développement de l'aisance aquatique et le développement du « savoir rouler à vélo »,
- La promotion des actions citoyennes autour des valeurs et principes de la République et de prévention des replis communautaires.

## Les aides cumulables avec les subventions de l'ANS :

	Agence Nationale du Sport				Autres dispositifs							
	Emploi Agence du sport	ESQ Para sports	Apprentissage Agence du Sport	Emploi Agence du Sport 1 jeune une solution	Aide unique contrat d'apprentissage	Aide unique contrat de professionnalisation	Emplois francs	Emplois Fonjep	Parcours emploi compétences (PEC)	Réduction générale des cotisations patronales (allègement Fillon)	Contrat initiative emploi (CIE jeunes)	Aide à l'embauche des jeunes 1 jeune 1 solution (4K€)
Emploi Agence du sport		Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
ESQ para sport	Non		Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Apprentissage Agence du Sport	Non	Non		Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Emploi Agence du Sport 1 jeune une solution	Non	Non	Non		Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non

## Les créations d'emploi : 1 062 870 €

Les emplois financés devront répondre au Projet Sportif Fédéral et être en cohérence avec leur déclinaison territoriale.

### Critères d'éligibilité :

Les priorités seront données aux :

- Créations du 1er janvier au 31 décembre 2022,
- Demandes pour un premier emploi,
- Emplois en CDI avec **contrat de travail signé lors du dépôt du dossier**,
- Emplois jouant un rôle structurant pour la discipline, en accord avec le PSF,
- Postes d'agents de développement (++) et/ou aux postes d'éducateurs (+),

Niveau requis pour un poste d'éducateur : diplôme sportif inscrit au RNCP

Niveau requis pour un agent de développement : minimum bac+2 et diplôme inscrit au RNCP

### Créations d'emplois ANS :

- Aide plafonnée à hauteur de 12 000 € /an sur trois ans pour un temps plein
- Priorité donnée aux nouvelles créations,
- Priorité donnée au QPV/ZRR, apprentis issus de campus 2023 et SESAME

### Consolidations de poste :

- **Possibles uniquement s'il reste du reliquat** sur l'enveloppe créations,
- Les priorités seront données aux emplois soutenus depuis moins de trois ans,
- Traités seulement en deuxième partie de campagne.

## Les Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ) territoriaux para-sport :

Les ESQ doivent répondre au Projet Sportif Fédéral des fédérations agréées et délégataires et être en cohérence avec leur déclinaison territoriale.

Pour les 14 conventions soutenues les délégués territoriaux procéderont, dans ce cadre, à leur évaluation finale afin de décider de leur reconduction ou de soutenir un autre poste au sein d'une association affiliée à la fédération concernée : 237 600 €

Pour la création

- 1 poste à hauteur de 17 600 € exclusivement réservée aux nouvelles fédérations délégataires en matière de para sport,
- L'aide est non dégressive, d'un montant de 17 600 € par an (soit 12 mois) par emploi (pour un emploi à plein temps et pour une année complète)

## **Les aides ponctuelles :**

### **Aide ponctuelle ANS sur un an (+30 ans) : 70 795 €**

Les priorités seront données aux conventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui prennent fin en 2021 avec un projet de pérennisation et un rayonnement interdépartemental.

### **Aide ponctuelle #1jeune1Solution sur un an (- 30 ans) : 856 385 €**

Les priorités seront données :

- Aux créations CDI à temps plein
- Aux CDD sur une année à temps plein dont l'objectif de pérenniser l'emploi en CDI
- Aide plafonnée à hauteur de 10 000 € /an pour un temps plein

### **Apprentissage : 15 920 €**

Les aides ponctuelles pour l'apprentissage sont des voies de formations sous forme d'une aide aux employeurs de salariés en contrat d'apprentissage, dans le champ sportif et dans les conditions suivantes :

- Associations éligibles aux subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS),
- Formation conduisant à une certification de niveau bac+2 figurants dans le code du sport (annexe II-1 du code du sport),
- Association n'étant pas en mesure de recruter sans cette subvention,
- La subvention exclusivement annuelle et plafonnée à 6 000 € par contrat d'apprentissage.
- L'ensemble des demandes sera présenté et étudié en concertation avec nos partenaires institutionnels,

Les priorités seront ciblées vers les plus de 25 ans

## Mise en œuvre / Calendrier :

*Tout dossier incomplet sur le compte « asso » sera rejeté. L'Agent instructeur est garant de la complétude du dossier sur cette plateforme. Il est fortement conseillé de vous rapprocher du référent de votre territoire pour l'accompagnement (instruction, ensemble des pièces demandées, dossier support, CDI signé avec avis de la Fédération ou de la ligue régionale pour les demandes départementales),*

### *Première vague : Aides ponctuelles, apprentissage, dossiers créations finalisés, renouvellement ESQ.*

	Dates
Pré instruction des dossiers : - Clubs et comités départementaux par les référents des départements, - Ligues régionales par le référent régional. - Dépôt des avis des fédérations sur OSIRIS pour les demandes emplois/apprentissage	<b>du 8 avril au 12 juin</b>
Retour des tableaux de synthèse des demandes départementales avec avis des départements à la DR pour l'ensemble des demandes (retenues et non retenues)	<b>17 juin</b>
Lecture régionale, avis régional et synthèse des demandes,	<b>du 20 au 29 juin</b>
Réunion Groupe Régional Emploi (GRE)	<b>30 juin</b>
Concertation conférence régionale du sport/Conférence régionale des financeurs. Validation des dossiers finalisés DRAJES, à <i>confirmer</i>	<b>du 4 au 8 juillet</b>
Envoi des dossiers pluriannuels dans OSIRIS (étape « édition documents ») pour validation des derniers engagements juridiques par l'Agence nationale du Sport.	<b>A partir du 11 juillet</b>

**Deuxième vague : Aides ponctuelles, apprentissage, dossiers créations finalisés et consolidations éventuelles.**

	Dates
Pré instruction des dossiers : - Clubs et comités départementaux par les référents des départements, - Ligues régionales par le référent régional. - Dépôt des avis des fédérations sur OSIRIS pour les demandes emplois/apprentissage	<b>du 13 juin au 26 août</b>
Retour des tableaux de synthèse des demandes départementales avec avis des départements à la DR pour l'ensemble des demandes (retenues et non retenues)	<b>5 septembre</b>
Lecture régionale, avis régional et synthèse des demandes,	<b>du 6 au 13 septembre</b>
Réunion Groupe Régional Emploi (GRE)	<b>16 septembre</b>
Concertation conférence régionale du sport/Conférence régionale des financeurs. Validation des dossiers finalisés DRAJES, <i>à confirmer</i>	<b>du 19 au 23 septembre</b>
Envoi des dossiers pluriannuels dans OSIRIS (étape « édition documents ») pour validation des derniers engagements juridiques par l'Agence nationale du Sport.	<b>26 septembre</b>

**Liste des référents territoriaux :**

Service instructeur	Référent	@ courriel	Téléphone
SDJES Alpes de Haute-Provence (04)	Charles-Baptiste AGOSTINI	<a href="mailto:Charles-Baptiste.Agostini@ac-aix-marseille.fr">Charles-Baptiste.Agostini@ac-aix-marseille.fr</a>	06 35 47 14 53
SDJES des Hautes-Alpes (05)	Corine BOTTA	<a href="mailto:Corine.Botta@ac-aix-marseille.fr">Corine.Botta@ac-aix-marseille.fr</a>	06 78 04 24 37
SDJES des Alpes-Maritimes (06)	Sylvie DOLLE	<a href="mailto:Sylvie.Dolle@ac-nice.fr">Sylvie.Dolle@ac-nice.fr</a>	04.93.72.27.71
SDJES des Bouches-du-Rhône (13)	Arnaud SERRADELL	<a href="mailto:Arnaud.Serradell@ac-aix-marseille.fr">Arnaud.Serradell@ac-aix-marseille.fr</a>	06 37 35 78 63
SDJES du Var (83)	Rémi BOUILLON	<a href="mailto:remi.bouillon@ac-nice.fr">remi.bouillon@ac-nice.fr</a>	07.75.26.61.88
SDJES du Vaucluse (84)	Elisabeth CHEMOUNI	<a href="mailto:Elisabeth.Chemouni@ac-aix-marseille.fr">Elisabeth.Chemouni@ac-aix-marseille.fr</a>	06 07 01 11 86
DRAJES PACA (pour les ligues et comités régionaux uniquement)	Souad DINAR	<a href="mailto:Souade.Doual-Dinar@region-academique-paca.fr">Souade.Doual-Dinar@region-academique-paca.fr</a>	06.01.27.64.31

Ci-dessous liste des codes de chaque territoire pour déposer une demande de subvention :

Service instructeur	N° de fiche d'intervention	Structures concernées
DRAJES PACA	252	Ligues / Comité régionaux / CMS
SDJES 04	253	Comités départementaux ou Clubs des Alpes de Haute-Provence / Collectivités territoriales
SDJES 05	254	Comités départementaux ou Clubs des Hautes Alpes / Collectivités territoriales
SDJES 06	266	Comités départementaux ou Clubs des Alpes Maritimes / Collectivités territoriales
SDJES 13	267	Comités départementaux ou Clubs des Bouches-du-Rhône / Collectivités territoriales
SDJES 83	268	Comités départementaux ou Clubs du Var / Collectivités territoriales
SDJES 84	269	Comités départementaux ou Clubs du Vaucluse / Collectivités territoriales

**Souad Dinar**